

SSIAP 1 Initial

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1)

Métier(s) Visé(s) : Agent de Sécurité Incendie SSIAP 1

Durée : 77.00 heures (11.00 jours)	Nb de participants : De 4 à 12
Lieu de formation : - SOLARIS DEVELOPPEMENT 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE - <u>ou</u> dans vos locaux	Dates de sessions : voir notre catalogue en ligne https://solaris.catalogueformpro.com
Tarifs : - Inter : 1090.00 euros /participant - Intra : nous consulter (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	Taux de réussite : 81% de réussite en 2023

Délai d'accès :

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

Profils des apprenants

- Personnes souhaitant exercer le métier d'agent de sécurité en ERP (Etablissement Recevant du Public) ou IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC en cours de validité
- Aptitude médicale
- Test d'aptitude en langue française
- Pièce d'identité
- 2 photos d'identité

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la méthode d'extinction d'un feu
- Savoir gérer des situations conflictuelles
- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître les principes de la réglementation ERP et IGH
- Connaître les installations techniques
- Connaître les rôles et missions de l'agent

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences
 - Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité Incendie
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments
 - Cloisonnement d'isolation des risques
 - Evacuation du public et des occupants
 - Désenfumage
 - Eclairage de sécurité
 - Présentation des différents moyens de secours
- Installations techniques
 - Installations électriques

- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie
- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
 - Connaître les limites de son action
 - Effectuer l'extinction des feux naissants
 - Appel et réception des services publics de secours
 - Sensibilisation des occupants
- Concrétisation des acquis
 - Visites applicatives
 - Mises en situation d'intervention

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, coordonnée par notre référent pédagogique Julien QUEMPEL, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. • Documents supports de formation projetés. • Exposés théoriques • Etude de cas concrets • Quiz en salle • Mises en situations pratiques (rondes avec anomalies et sinistres) 	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation <ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence. • Questions orales ou écrites (QCM). • Mises en situation. • Formulaires d'évaluation de la formation. • Certificat de réalisation de l'action de formation.
--	--

Résultats attendus de la formation :

Attestation de formation / Le cas échéant, un diplôme SSIAP 1 est remis à l'apprenant.

Modalités d'obtention :

Examen avec jury comprenant 1 partie théorique (QCM 40 questions) et 1 partie pratique (ronde avec anomalies et sinistres comprenant la rédaction d'une main courante)

Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, le cas échéant, un diplôme SSIAP 1 et une attestation de formation sont délivrés.

Nos engagements "qualité"

Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

6 rue Paul Eluard
26800 Portes-lès-Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48



6 rue Paul Eluard
26800 Portes-lès-Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143026
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° LAI : 0261570R | N° Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP (Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CRNEFP pour le TFRAPS)